

Objectif : remise en place anticipée des canetons

Le président de la Chambre d'Agriculture, les présidents de la FDSEA et des JA ont saisi le directeur général de l'alimentation pour relancer plus rapidement la filière gras

Depuis l'arrêté ministériel du 31 mars dernier, la profession avicole sait que l'autorisation de remise en place des palmipèdes sur les territoires du Gers impactés par les mesures de gestion de l'influenza aviaire est fixée au 29 mai.

« Après un vide sanitaire de six semaines quelques soient les zones réglementées », précise le texte. Un arrêté qui a suscité une réaction de la part d'Henri-Bernard Cartier, Président de la

Chambre d'Agriculture, Bernard Malabirade, Président de la FDSEA et Benjamin Constant, Président des JA. Ils ont saisi le directeur de la direction générale de l'alimentation (DGAL). Ils lui indiquent que de fait, « les six semaines de vide sanitaire sont déjà effectives sur les dernières zones du territoire gersois impactées par le virus », ce qui signifie d'ailleurs « une durée de vide encore plus longue sur les autres zones du Sud et du Nord-Ouest du Gers. »

Si les responsables gersois di-

Ces 27 jours de « gagnés » par rapport aux dates fixées par l'arrêté ministériel, permettraient de relancer plus rapidement la filière dans les zones qui ont été impactées par les restrictions, et concerneraient quelque 90 000 animaux.

Un enjeu économique très important pour lequel la profession n'hésite pas à prouver à Patrick Dehaumont, le directeur de la DGAL, sa bonne volonté en faisant des propositions très concrètes.

Henri-Bernard Cartier, Bernard Malabirade et Benjamin Constant ont proposé de garder en claustration les animaux mis en place jusqu'au 29 mai pour être en cohérence avec le vide sanitaire imposé. Ils suggèrent encore que « pour renforcer la maîtrise bio sécuritaire de la remise en place, les sites d'exploitation fassent l'objet d'une visite sanitaire visant à valider les mesures mises en oeuvre ».

Enfin, la profession avicole gersoise est prête à aller encore plus loin, si nécessaire aux yeux de la DGAL, en « prohibant toute intervention de prestataire externe à l'exploitation (équipe de vaccination par exemple) », durant cette fameuse période du 2 au 29 mai.

C'est peut être dire que la réponse de Patrick Dehaumont est particulièrement attendue par la filière avicole pour laquelle un redémarrage avec près d'un mois d'avance serait une façon de compenser les nombreuses pertes subies ces deux dernières années.



(Photographie Jean-Bernard Laffitte)

Chambre d'Agriculture, Bernard Malabirade, Président de la FDSEA et Benjamin Constant, Président des JA.

Ces derniers s'appuient sur un fait indéniable : depuis le 16 février, aucun nouveau foyer d'épidémie d'influenza aviaire sur les volailles et les palmipèdes d'élevage n'a été détecté

sent comprendre que le DGAL « émette encore certaines réserves (...) par rapport à la gestion de la biosécurité liée aux flux générés par le déplacement des animaux », ils demandent « une autorisation de remise en place des palmipèdes de moins de trois jours (canetons et oisons) à compter du 2 mai ».